

VILLE DE LEWARDE

SEPTEMBRE 2021

<https://ville-lewarde.fr>

Facebook : ville de Lewarde

Le mot du Maire

Chères Lewardoises, Cher Lewardois,

Voici la nouvelle formule de votre journal municipal « ville de Lewarde ». L'équipe de rédaction espère que cette nouvelle formule vous satisfera tant au niveau visuel qu'au niveau rédactionnel.

La municipalité a voulu agrémenter cette nouvelle formule en vous offrant gracieusement le cahier central « spécial Lewarde » édité par l'Observateur du Douaisis.

Tout ceci prend son sens avec la 38^{ème} Fête de la Châtaigne dont le programme vous parviendra dans les prochains jours et est déjà abordé dans cette publication.

Il est temps de se retrouver comme nous savons le faire, avec convivialité et simplicité.

Bonne fête de la châtaigne à toutes et à tous.



Le jour de la nuit

Le 8 octobre, certaines rues de Lewarde seront plongées dans l'obscurité.

De plus amples informations dans les pages intérieures de ce journal.

Trail de la châtaigne et initiation à la marche nordique

Il aura lieu le dimanche 3 octobre. Les inscriptions sont ouvertes sur la plateforme Adeorun et par papier. Attention, il n'y aura pas d'inscriptions sur place, le jour de la course.

Des bulletins de participation sont disponibles en mairie ou peuvent être imprimés après consultation du site de la ville.

Le pass sanitaire devra être présenté obligatoirement le jour de la compétition.

Les organisateurs sont à la recherche de bénévoles disponibles et porteurs d'un pass sanitaire le 3 octobre de 9 h 30 à 12 h (au grand maximum) pour encadrer la traversée par les coureurs du Centre Historique Minier, nul besoin d'être soi-même sportif(ve).

Merci de téléphoner à M. Léger au 03 27 96 33 57 pour vous inscrire.

Le samedi 2 octobre à 16 h, au départ du bois, se déroulera une initiation à la marche nordique ainsi que des « marches roses » de 3,5 ou 6km au profit de la lutte contre le cancer du sein à partir de 15h.

Vaccination

La commune a ouvert un centre éphémère de vaccination en août et septembre.

4 demi-journées de vaccinations ont pu être organisées dans notre commune en partenariat avec le Centre Hospitalier de Somain à l'initiative de Monsieur le Maire Denis Michalak et de Monsieur le Député Alain Bruneel.

100 résidents de la commune et 14 personnes extérieures ont bénéficié d'une ou de deux doses de vaccin qui permettent une couverture immunitaire face à la COVID.

Un grand merci à Mesdames Emmanuelle Madoux et Amandine Duquesnoy, conseillères municipales et aux bénévoles qui se sont relayés pour une bonne organisation de ces journées.



Travaux

La toiture et l'isolation du grenier de l'ancien presbytère sont à l'état neuf.

Les travaux ont duré trois semaines. Ils ont coûté 32 827,14 €. Une subvention bienvenue de 29 588,38 € a été accordée à la mairie par le Conseil Départemental, soit 50% du montant total des travaux de toiture du presbytère, de menuiserie et de sécurisation du portail de la mairie.



Noréade

Enfin, la fin des nuisances sonores.

La demande de Monsieur le Maire concernant les problèmes posés par une plaque d'égout face au n°1 rue Jean Jaurès a été prise en considération. En attendant l'intervention prochaine de l'entreprise, un joint a été posé pour réduire les nuisances sonores.

Sportez vous bien et faites du bien à l'environnement

C'est la devise de l'équipe enseignante de l'école Salengro.

Du 11 au 15 octobre, les professeurs des écoles proposeront aux élèves de l'école élémentaire et à leurs parents un challenge.

Il s'agira d'effectuer le trajet domicile-école autrement qu'en utilisant la voiture individuelle : à pied, à vélo, à trottinette, en transport en commun... aux élèves de choisir ! La classe ayant le nombre le plus élevé d'élèves venus à l'école en transport doux sera désignée comme la classe la plus écomobile.

C'est peut-être aussi l'occasion pour tous les habitants de réfléchir individuellement sur leur pratique de déplacement le plus « vert » possible.

Sportez vous d'autant mieux...

Cœur d'Ostrevent et la ville de Lewarde vous proposent de participer à des activités sport/ santé.

Des activités de pratique douce, de bien-être et de remise en forme, gratuite, encadrées par des coachs sportifs vous sont proposées.

- atelier sport nutrition le 21/9/2021 de 18 h à 20 h, salle Bifolia (CCCCO) avenue du bois

- marche nordique le 2/10/2021 de 16 h à 18 h 30 au bois de Lewarde.

Environnement

C'est à désespérer !

En ce début septembre, nous avons à déplorer un dépôt sauvage, cité du Castel et le vol d'un gros rocher posé avec l'accord de municipalité pour des raisons de sécurité, rue de Roucourt. Le poids de l'objet laisse supposer l'emploi d'un véhicule de levage.



Relais d'Assistants Maternels

Sur le thème des couleurs, les « nounous » seront réunies le mardi 5 octobre, salle des fêtes.

Les activités d'éveil se font toujours sur inscription préalable au RAM intercommunal de Guesnain- Masny- Lewarde- Bruille - Loffre tél. 07.89.34.77.27 ou courriel raminter59@gmail.com

Marché : samedi 25 septembre, place des Vésignons, de 9h à 12h

En septembre, dans le cadre du festival écologique musical, le marché élargi change exceptionnellement d'emplacement.

Depuis la fin du confinement, les marchés installés sur le territoire Cœur d'Ostrevent souffrent d'un manque de participation des habitantes et habitants à cette offre de proximité. Ils sont victimes principalement de la reprise de la fréquentation des supermarchés.

M. Planchon, notre maraîcher souffre particulièrement de la baisse de fréquentation. De plus, l'écoulement de sa production pourtant de grande qualité par d'autres filières est compliquée (prix proposés extrêmement bas) et ne lui permet pas de vivre de son métier.

La création du marché hebdomadaire (légumes) et du marché mensuel (élargi à d'autres ventes) a été décidée dès l'origine par la municipalité dans le but que les Lewardoises, Lewardois et habitants des alentours puissent bénéficier de produits de qualité les plus sains possible, souvent bio, à des prix très concurrentiels.

Si cette volonté originelle ne correspond pas ou plus aux attentes de la population, il est bien évident que ces propositions d'acheter « autrement » auront des difficultés à être maintenues.

Le 25 septembre seront proposés à vos achats des produits alimentaires transformés artisanalement (café, chocolat, épices, gaufres ...), bio (légumes, miel, soupes, fruits, bonbons ...), des objets fabriqués artisanalement (jouets tactiles pour bébé, mugs aux couleurs de la ville ...), des bijoux artisanaux, des vêtements pour femmes fabriqués en France, des produits corporels et ménagers bio, des plats à emporter ...

Dès 10 h, une tombola gratuite sera proposée aux visiteurs sans obligation d'achat.

Culture et Liberté

Vous désirez apprendre l'anglais, vous perfectionner ?

Vous voulez cuisiner en petit groupe ? jouer de la guitare ? du djembé ? participer aux ateliers bien-être ou parents/enfants

Vous avez des capacités en informatique et vous voulez vous perfectionner ? Ou simple débutant....

Alors venez retrouver les bénévoles de l'Association Culture et Liberté, 3 place Elsa Triolet à Lewarde.

Les ateliers reprennent à **partir du 13 septembre 2021 !**

Accueil, convivialité, échanges, les animateurs seront là pour vous aider, dans les locaux de l'association du lundi au samedi.

Le tableau complet des activités proposées est sur le site de la ville.



Emploi d'animateur

Culture et liberté recrute un animateur ou animatrice. La fiche du profil d'emploi recherché est sur le site de la ville.

Communiqué de la société de chasse

La chasse n'a pas le vent en poupe ! Et pourtant nous sommes loin du cliché des chasseurs d'il y a 20 ou 30 ans. Nos actions ne se limitent plus à faire des prélèvements sans soucis de pérennité des différentes espèces.

Cette saison encore, nous avons aidé quelque LEWARDOIS à gérer des problèmes de destruction de portager (taupes) et de basse-cour (renard, fouine, pie, ...). Sachez que ces espèces ne sont pas en voies d'extinction. Elles sont classées par décret ministériel et arrêté préfectoral comme espèces susceptibles d'occasionner des dégâts. Les chasseurs chargés de réguler ces espèces toute l'année ont reçu une formation et possèdent un agrément délivré par le préfet à l'issue d'une formation sanctionnée par un examen.

Un garde de chasse assermenté (passage par une assermentation en préfecture et au tribunal) en mesure de sanctionner toute infraction à la chasse mais également au code de l'environnement est adhérent de l'association.

Des négociations sont menées avec les agriculteurs pour que les bandes enherbées proches des habitations soientensemencées (cultures florales). Il s'agit de créer des espaces propices au développement de la biodiversité.

Des tractations sont également en cours avec ERDF pour végétaliser les pieds des pylônes électriques. Il ne s'agit pas de favoriser la présence du gibier mais bien de mettre en place des espaces susceptibles d'accueillir une multitude d'espèces (oiseaux, mammifères, et insectes).

Nous avons introduit et gérons la présence de faisans pour la première fois sur le territoire de la société de chasse de Lewarde.

Quelques chevreuils se sont implantés sur la commune. Nous avons pris la décision de ne pas demander de plan de chasse. Nous ne souhaitons pas procéder à des prélèvements. Malheureusement, les réseaux sociaux et notamment Facebook ont fait circuler l'information sur les lieux de présence des chevreuils. Cela a eu pour conséquence des abattages par des braconniers.

En mars dernier, nous avons également proposé à la population de participer au comptage de printemps afin d'expliquer les méthodes d'évaluation des populations. En fonction de cette évaluation, les quotités de gibier à prélever sont chiffrées.

Nous avons également en gestion la présence des lapins de garenne, espèce susceptible d'occasionner des dégâts dans le bois de Lewarde. Nous sommes soutenus par la commune et la CCCO. Depuis, les frais occasionnés par les dégâts de lapins de garenne sont réduits à zéro (plusieurs milliers d'euros avant !).

Nous faisons parfois l'objet de réclamation et parfois d'insultes quant à notre présence à proximité des habitations et lieux de promenade. Sachez qu'à ce jour aucune réglementation n'impose de distance (<https://www.lavoixdunord.fr/646984/article/2019-10-04/est-il-vrai-que-l-ne-peut-pas-chasser-moins-de-150-m-des-maisons>).

Nous restons à votre écoute pour toutes questions :

Mr POULAIN Bruno, président : 0661757400

Mr VAN DER STRAETEN Franck, garde assermenté : 0622435176

USCL

L'assemblée générale du Nord du football UFOLEP s'est tenue le 4 septembre à Lewarde.

Les adhérents de l'union sportive club lewardois qui pratiquent le football en UFOLEP ont accueilli les participants avec convivialité et beaucoup de sérieux dans l'organisation matérielle de la réunion. Monsieur le Maire a représenté la municipalité.



RUBRIQUE SPÉCIALE : IRÉNÉE NOTTEZ Hommage de la population à son ancien maire

Ce samedi 4 septembre, un nombreux public a assisté à l'hommage rendu à Monsieur Irénée Nottez, maire de Lewarde de 1977 à 1999. Le boulodrome de Lewarde porte désormais son nom.

Les quelque deux cents personnes présentes ont écouté avec attention et solennité les discours des différents intervenants qui ont tenu à rendre hommage à la mémoire de ce grand homme.

En présence de Madame Fideline Nottez, de sa famille, des élus du groupe majoritaire du conseil municipal, de nombreuses personnalités, sont intervenus :

- Madame Julie Sticker, directrice générale des services de la mairie, animatrice de la cérémonie,
- Monsieur Denis Michalak, maire de Lewarde (1)
- Monsieur René Féart, représentant le syndicat CGT des cheminots retraités, (2)



- Monsieur Dominique Ben, président du conseil d'administration de l'institut d'histoire sociale de la CGT (3),

- Monsieur Alain Rollos, secrétaire de la cellule lewardoise du parti communiste français pour la lecture d'un message de Madame Karien Trottein, secrétaire départementale du parti communiste français et de Monsieur Jean-Jacques Candelier, ancien député (4),

- Monsieur Michel Meurdesoif, ancien maire d'Aniche porteur d'un message de Monsieur Pierre Lefevre, ancien sénateur du Nord (5)

- Madame Sonia Frimat, présidente de l'association des déportés, internés, résistants et patriotes du Nord (6),

- Madame Virginie Fourmault, conseillère municipale et Monsieur Léger André, maire adjoint pour les lectures des témoignages de Madame Maryline Lucas, conseillère départementale et de Monsieur Charles Beauchamp (7),

- Madame Jeanne-Marie Delmaire, maire adjointe pour la lecture d'un message de Monsieur Jean-Pierre Dandoy, médecin dans la commune,

- Monsieur Alain Bruneel, député pour la lecture d'un écrit de la famille et une intervention personnelle (8)

- Madame Marie-Jeanne Taussin, conseillère municipale et présidente de l'association « la boule joyeuse » (9)



Il n'est pas possible de retranscrire dans leur intégralité toutes les interventions. Nous travaillons à la mise en ligne de la cérémonie.

Irénée Nottez, ce grand homme, est malheureusement décédé à 85 ans, en mars 2020. La situation sanitaire a enfin permis de lui rendre un hommage à la hauteur du bien qu'il a fait pour notre ville.

En souvenir de Monsieur Nottez, des photos prêtées par Madame Odile Hage, épouse de Monsieur Georges Hage, ancien député et par des élus du Conseil Municipal ont été exposées.

La famille a été associée à l'hommage rendu. Cette famille a toujours soutenu Irénée et a toujours été présente à ses côtés.

La cérémonie a débuté en musique avec « la montagne » de Jean Ferrat et s'est conclu par le chant des partisans.



Fideline Nottez entourée d'élus ayant siégé avec Irénée

Qui fut Monsieur Irénée Nottez ?

Il est né à Erchin dans une famille qui a résisté à l'occupation nazie. Son père, son frère Clément, sa sœur Solange et lui furent arrêtés pour leur activisme. Son père et son frère furent déportés par le dernier train de Loos. Clément, très affaibli, est revenu de l'horreur. Son père ne reviendra jamais de Bergen-Belsen où il est mort.

Irénée, quant à lui, à 10 ans, fut engeôlé avec sa sœur à la prison de Quincy.

Pour marquer cette tragédie, Monsieur Boulin, alors maire d'Erchin a fait appliquer une plaque sur la maison familiale pour que les générations futures ne puissent oublier ce drame.

Adulte, Irénée a fait carrière à la SNCF comme cheminot « roulant ».

Il a su tirer les leçons de l'histoire et s'est engagé à la CGT dans la lutte syndicale et en politique au parti communiste français.

A travers ses engagements, il s'est impliqué à développer la communication syndicale et politique.

Nourri des valeurs familiales, il est resté fidèle au serment écrit en 1945 par les déportés survivants des différents camps nazis : « Survivre pour s'engager dans la construction d'un monde de liberté, de justice sociale et de paix. »



Fideline Nottez accompagnée de Monsieur Denis Michalak, Maire et Monsieur Alain Bruneel, Député

C'est au tour des générations futures de tirer les leçons de son engagement. Parmi les qualités attribuées à Monsieur Nottez par les différents orateurs retenons qu'il fut un homme franc, exemplaire, dynamique, respectueux, sincère, disponible, solidaire, intègre, altruiste, dévoué, bosseur, bienveillant, déterminé, amical, attentif aux autres, charismatique... Il était homme agréable à côtoyer. Son engagement, sa fermeté teintée d'humilité, son souci de bien faire pour le bien commun sont aussi à souligner.



L'équipe de la boule joyeuse

Elu maire de 1977 à 1999, il s'est dévoué avec détermination et conviction pour les Lewardoises et Lewardois. Il fut à l'origine de nombreuses réalisations. C'est sous son impulsion que sont nés le boulodrome, la salle multisports, la cantine scolaire, la salle Edouard Pot, l'extension de l'école maternelle et l'agrandissement de l'école primaire, l'ouverture de la poste, entre autres. C'est lui aussi qui a mené avec Monsieur Baralle les premières discussions pour que l'église Saint Rémy soit classé monument historique. Il fut à l'origine de la création de la fête à la châtaigne.

Il fut aussi président du SIRSA (syndicat intercommunal de la région de Somain-Aniche), devenu aujourd'hui Communauté de Communes du Cœur d'Ostrevent et député suppléant de Georges Hage.

Pourquoi un boulodrome Irénée Nottez ?

La disparition de Monsieur Nottez a rendu évident qu'il fallait inscrire son nom dans l'espace de notre commune.

Le club « la boule joyeuse » était cher à Monsieur Nottez qui, dès son origine, a adhéré et a participé, quand son emploi du temps le permettait aux compétitions. Il accompagnait également son épouse lors des déplacements.

Ce club a été déclaré en sous-préfecture en juillet 1981 et reconnu officiellement le 28 août 1981.

Cela fait donc 40 ans qu'il a été fondé.

Les premiers concours ont eu lieu dehors, puis le local fut construit avec l'aide des employés communaux, les sociétaires. Monsieur Nottez a aidé physiquement à la construction.

La plaque a été dévoilée par Madame Fideline Nottez assistée de Madame Marie-Jeanne Taussin, présidente du club, de Monsieur Denis Michalak, maire et de Monsieur Alain Bruneel, député du Nord.



Fideline Nottez dévoile la plaque

Jusqu'au 30 septembre, la population peut se rendre en mairie pour signer le livre d'or ouvert en hommage à notre ancien maire.

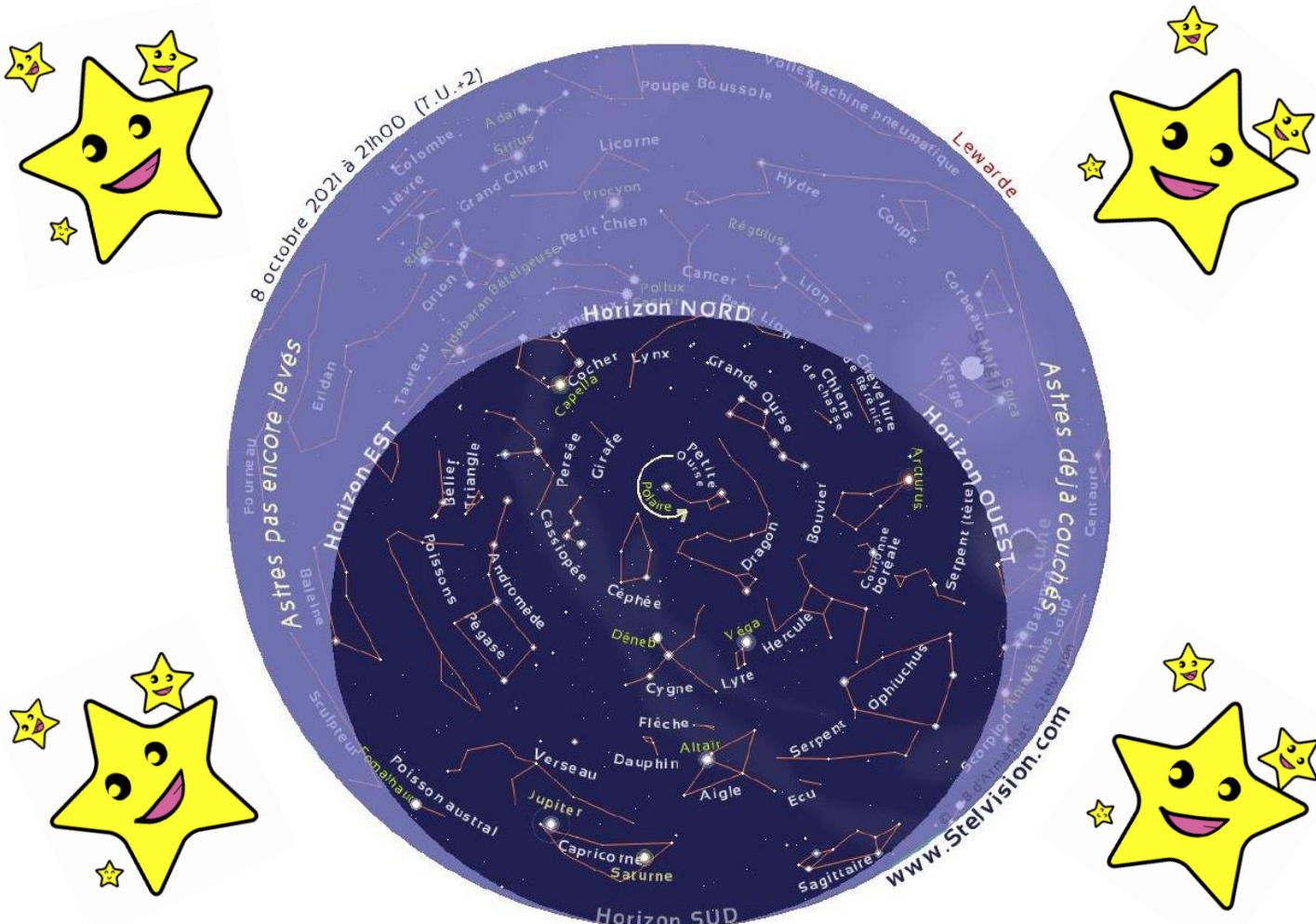
Le jour de la nuit

La 13e édition de la manifestation "Le Jour de la Nuit" se déroulera à Lewarde le vendredi 8 octobre 2021.

Rallumons les étoiles.

La pollution lumineuse a un impact très concret sur le monde vivant.

Elle est une des principales causes de la disparition des insectes, 62 % de visites de pollinisateurs en moins dans les prairies touchées, elle impacte également les écosystèmes marins jusqu'à 200 mètres en profondeur. C'est aussi notre rapport au ciel étoilé qui est menacé : en ville, aujourd'hui, nous ne pouvons distinguer qu'une vingtaine d'étoiles, contre plusieurs milliers dans un ciel préservé de toute lumière artificielle, l'éclairage public c'est 41% de la consommation des communes soit 2 milliards d'euros en France.



Carte pour aider à l'observation du ciel le 8 octobre à 21h

Le Jour de la Nuit est une opération nationale de sensibilisation à la pollution lumineuse, à la protection de la biodiversité nocturne et du ciel étoilé. Coordonné par Agir pour l'Environnement et soutenu par de nombreux partenaires nationaux, le Jour de la Nuit est l'occasion d'observer le ciel et de redécouvrir notre rapport à la nuit. Chacun pourra observer de son jardin ou de son balcon le ciel étoilé ainsi que la faune nocturne.

Les personnes qui souhaitent avoir une information complémentaire pourront se rendre au stade de Football vers 20 heures 30. Pour favoriser l'observation au stade, l'éclairage public sera éteint rue d'Erchin (jusqu'à la chapelle), une partie de la rue de Monchecourt et dans la rue Coubrun. Prenez vos précautions.

Cette observation de la voute céleste sera animée par Jean-Marc GUENEZ. Elle aura pour thème : Comment se repérer dans le ciel ? (La polaire, les constellations circumpolaires, l'écliptique, la déclinaison...)

En espérant que le ciel soit clément !

Attention les nuits sont fraîches...

Festival The Mecanic Garden



La ville de Lewarde accueille le festival The Mecanic Garden.

Nous vous attendons le vendredi 24 septembre, à partir de 18h, place des Vésignons, afin d'inaugurer l'événement.

Attention le pass sanitaire est obligatoire pour participer aux festivités, sauf le marché. Le programme des animations est précisé sur la page suivante et sera publié sur la page facebook : The Mecanic Garden et sur le site et le facebook de la ville très prochainement.



Impôts : la taxe d'habitation

En 2021, tous les contribuables sont concernés par la réforme de la taxe d'habitation sur la résidence principale. 80 % des contribuables en sont exonérés. Les 20 % restants, quant à eux, bénéficient d'une baisse progressive de la taxe d'habitation.

En 2021, ils auront un dégrèvement de 30 % de cet impôt, puis de 65 % en 2022 et d'une exonération totale en 2023.

Pour compenser la suppression de la taxe d'habitation, les communes se verront transférer en 2021 le montant de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçu en 2020 par le département sur leur territoire. Chaque commune se verra donc transférer le taux départemental de TFPB (18,08%) qui viendra s'additionner au taux communal déjà perçu sur cet impôt.

Un mécanisme de compensation peut aussi être appliqué par le biais d'un coefficient correcteur complexe.

Truffé de châtaigne

Vous avez la possibilité de réserver vos truffés à la châtaigne dès maintenant en contactant ou en vous rendant en mairie. Prix de la barquette : 6€ (tarif maintenu). La distribution se fera aux dates suivantes :

- Vendredi 8 octobre de 10h à 11h30 et de 15h à 18h
- Samedi 9 octobre de 9h à 11h



Fête de la châtaigne : programme

Vendredi 24 septembre

Festival écologique de musique organisé par
The Mecanic Garden sur la place des Vésignons.

De 18h30 à 19h30 : Freak Monkey

De 19h45 à 20h45 : The Spuny Boys

De 21h à 22h : Max1 and the rootsmaker

Samedi 25 septembre

Place des Vésignons suite du festival

De 8h à 12 h00 : Marché à forte teneur
écologique

A 16h : Spectacle jeune public

De 19h30 à 20h30 : Adalta

De 21h à 22h : La goulue

De 22h15 à 23h15 : Dur dur dimanche

Vendredi 1^{er} octobre

19h : Retraite aux flambeaux, castel, rue
Louise Michel suivi de l'inauguration
officielle.

Samedi 2 octobre

A 15h, au bois, marches roses.

A 16h, au bois, marches nordiques.

A partir de 20h : soirée moules frites (ou
assiette charcutière) au restaurant scolaire
rue d'Erchin, animation assurée par Olivier.

Réservation en mairie jusqu'au 27 septembre

Prix : 18 €, enfants moins de 12 ans : 9 €

Dimanche 3 octobre

Trail de la châtaigne au bois

9h30 : départ du 5km

10h30 : départ des 10km et 15km

10h35 : départ du 1km

10h40 : départ du 300m

Mardi 5 octobre

16h30 : Opérabus, place des Vésignons,
premier spectacle

18h : Opérabus, place des Vésignons,
deuxième spectacle

Vendredi 8 octobre

A partir de 14h : courses scolaires au bois.
Le public n'est pas autorisé.

Samedi 9 octobre

De 18h à 22h, salle des fêtes Henri Martel, boum
des enfants animée par Olivier et son équipe.
Inscription obligatoire avant le 1^{er} octobre en
mairie.

Dimanche 10 octobre

De 8h à 17h : brocante dans le lotissement le
Castel et la fin de la rue de l'Egalité

Fin de matinée : animation par un groupe antillais
sur la brocante.

A partir de 11h, l'harmonie municipale jouera à
divers points de la brocante.

De 14h à 15h30 : ateliers canins au city stade
initiation pour les chiots.

Prix : 5€

De 15h30 à 17h : ateliers canins au city stade,
initiation de marche en laisse pour les chiens
adultes.

Prix 5 €

A 16h au terrain des boulistes rue Louise Michel :
concert tribute du groupe Indochine

A 20h : bouquet final : feu d'artifice au terrain de
football, rue d'Erchin

**Attention le pass sanitaire devra
être présenté obligatoirement pour
certaines de ces animations.**

Tribune d'expression libre

Les textes présentés correspondent aux écrits envoyés par les groupes sans aucune modification orthographique ou grammaticale apportée sur ceux-ci.

Groupe majoritaire : « continuons ensemble pour Lewarde » 15 élus

En ces temps où tout à chacun peut à loisir, le plus souvent derrière un écran, donner au mieux un avis ou au pire déverser un flot d'incongruités sur la gestion d'une commune, il y a lieu de s'interroger sur des modalités d'intervention des citoyennes et citoyens dans la vie publique.

La municipalité n'a pas attendu internet pour associer les habitants à la vie locale avant toute prise de décision ayant des répercussions sur la vie d'une rue, d'un quartier, de la ville.

A Lewarde, les élus appliquent depuis des années ce qu'on nomme aujourd'hui : la démocratie participative.

Qu'est-ce que la démocratie participative ? C'est une forme d'exercice du pouvoir qui vise à faire participer les habitants du territoire aux décisions politiques. Elle a d'abord été utilisée dans les projets d'aménagement du territoire et d'urbanisme, mais elle s'étend maintenant à des sujets comme l'environnement ou les projets de territoire.

C'est dans cette démarche qu'habitantes et habitants ont été invités par Monsieur le Maire pour faire le point sur la vie des quartiers d'abord en juillet puis le 15 septembre pour une réunion bilan-action sur le thème de l'environnement.

La démocratie participative est donc une forme d'exercice du pouvoir qui vise à faire participer les habitants aux décisions politiques. Elle poursuit :

- des objectifs managériaux pour l'information des habitants, la participation des usagers avec leur expertise, le recueil des avis, la prévention des conflits, la mobilisation des services administratifs,

- des objectifs sociaux pour l'amélioration de la cohésion sociale grâce à l'implication des citoyens, l'émergence d'espaces de dialogue entre les citoyens et aussi entre l'administration locale et les citoyens pour favoriser la confiance mutuelle.

La concertation implique une participation des habitants dans les phases de débat public et aussi de la transparence. Elle vise à recueillir les avis des citoyens mais n'implique pas forcément de les prendre en compte. Elle aide cependant fortement les élus à se positionner sur leurs futures décisions.

Le pouvoir décisionnel reste de par la loi, toutefois, exclusivement dans les mains du conseil municipal.

Bien sûr, cette démocratie participative ne peut être efficace que si les citoyens adhèrent au concept et s'y impliquent.

« L'alternative Lewardoise » 2 élus

Erratum: une erreur s'est glissée dans le dernier bulletin municipal (il fallait lire groupe l'alternative Lewardoise au lieu et place de Expression de Monsieur Thierry Pamart).

Après l'hommage que la majorité a rendu à Monsieur Nottez sans consulter l'ensemble du conseil municipal, notre groupe demande qu'un hommage soit également rendu à Monsieur Laurent Gambier (prédécesseur de Monsieur Nottez) en nommant un bâtiment ou espace public de notre ville.

Nous souhaitons une belle fête de la châtaigne et un grand bravo aux bénévoles et organisateurs.

« Pour Lewarde, un nouvel élan » 2 élus

Face à la contestation de la grande majorité des riverains, Monsieur le Maire et son groupe ont abandonné l'idée irréfléchie de rebaptiser la rue des Peupliers en rue Irénée NOTTEZ, notre ancien Maire décédé malheureusement en 2020. Face à cette déconvenue, Monsieur le Maire, courroucé, nous fait porter le chapeau en diffamant la réalité! Et cela, au mépris des riverains contestataires. Contrairement au tissu de mensonges qui vous a récemment été distribué, sachez qu'à aucun moment, nous n'avons sali la mémoire de cet ancien élu qui a tant fait pour notre commune.